



## LES ÉCOLOGISTES 20<sup>e</sup>

### **Voeu relatif à la modulation des loyers RIVP pour les ateliers de la Manufacture de Belleville (37 rue Bisson/48 rue Ramponeau) afin de soutenir l'artisanat local**

*Déposé par Antoine Alibert, Jérôme Gleizes, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20<sup>e</sup>*

#### **Considérants :**

Considérant que la Manufacture de Belleville, située au 37 rue Bisson dans le 20e arrondissement, est un nouveau pôle dédié à l'artisanat ;

Considérant que ce projet est né d'une forte mobilisation du quartier en 2015 pour la préservation de l'activité de la dernière métallerie dite Grésillon de Belleville située au 48 rue Ramponeau ;

Considérant que ce projet visait explicitement à soutenir et accompagner l'activité de la métallerie Grésillon afin de pérenniser l'activité économique dans Paris, notamment les activités industrielles et artisanales ;

Considérant que défendre l'artisanat, c'est aussi défendre une écologie de la main, du geste et du territoire, contre la gentrification et l'uniformisation;

Considérant que le Pôle d'Activité Artisanale a été co-construit et co-partagé par l'Hôtel de Ville, la RIVP, le Collectif Ramponeau et le Conseil de quartier Belleville ;

Considérant que la RIVP et la Ville de Paris ont lancé un appel à candidatures pour 20 ateliers (dont les surfaces varient entre 13 et 84 m<sup>2</sup>), conçus spécifiquement pour les professionnels des métiers d'art et de fabrication (bois, métal, verre, cuir, textile, céramique, etc.) ;

Considérant que le projet, soutenu par la Ville de Paris, la Mairie du 20e arrondissement, la RIVP et l'association Pôle d'activités artisanales et artistiques de Belleville, promet un « loyer accessible » et vise la création d'une dynamique collective orientée vers la coopération et l'ancrage territorial ;

Considérant qu'un vœu antérieur du Conseil de quartier de Belleville (adopté le 6 novembre 2018) soumettait au Conseil du 20e arrondissement la demande expresse que « la RIVP garantisse des loyers bas » pour les nouveaux ateliers du Pôle d'Activité Artisanale ;

Considérant que l'impératif de loyers bas et accessibles, d'une péréquation sont la condition *sine qua non* pour garantir que la pérennisation du projet, né d'une dynamique locale visant à préserver l'artisanat, bénéficie véritablement aux artisans et créateurs à la recherche d'un espace de travail adapté à Paris, et non pas uniquement à des activités à forte rentabilité ou à prix élevés ;

Considérant que le respect de cet engagement historique nécessite l'allocation de moyens budgétaires spécifiques par la Ville de Paris, permettant à la RIVP de moduler les charges locatives afin de rester fidèle au projet initial.

**Attendus :**

Sur proposition d'Antoine Alibert, Jérôme Gleizes et de l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20<sup>e</sup>, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que dans le cadre des débats budgétaires à venir au Conseil de Paris, la Ville de Paris :

- Réaffirme son engagement à l'égard de l'esprit initial du projet de la Manufacture de Belleville, né de la mobilisation locale pour préserver l'activité artisanale et industrielle dans le 20e arrondissement
- Travaille de concert avec la RIVP, la DAE pour trouver une solution financière pérenne, potentiellement via des subventions d'équilibre, permettant de moduler significativement à la baisse les loyers proposés pour les ateliers artisanaux situés au 37 rue Bisson
- Garantisse que la promesse d'un « loyer accessible » faite aux artisans soit respectée, afin de soutenir des activités artisanales et artistiques qui contribuent à l'ancrage territorial et qui ne seraient pas viables avec des coûts immobiliers prohibitifs.
- Demande à la RIVP de veiller à ce que les critères d'attribution et les niveaux de loyers permettent la sélection de projets en phase avec l'objectif de faire vivre la communauté d'artisans prévue et l'histoire du site (ancienne métallerie).



**LES ÉCOLOGISTES 20<sup>e</sup>**